

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 mars 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Arnaud MERCIER représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Amapola VENTRON - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-004-11423/22/BM

■ **Renouvellement de l'adhésion à l'association Rising Sud et paiement de la cotisation 2022**

15631

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La loi n°2015-991 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) promulguée le 7 août 2015 a élargi le champ de compétence des Régions.

Elle a renforcé le rôle de la Région dans la définition et la mise en œuvre de la politique de développement économique notamment au soutien de la croissance des entreprises. La Région a organisé une réflexion collective pour établir le Schéma Régional de Développement Economique de l'Innovation et de l'Internationalisation (SRDEII), document cadre définissant la stratégie globale destinée à faire face aux enjeux de mutations de l'économie régionale.

Cette stratégie précise les priorités de l'économie régionale : conforter et développer les entreprises innovantes dans les domaines à forte croissance, dynamiser les industries traditionnelles par l'innovation et l'ouverture à l'international, dynamiser les filières d'excellence, développer et valoriser l'attractivité du territoire régional, réussir la transition énergétique et écologique.

Dans ce cadre, l'agence de développement régional RisingSUD a pour objectif de mettre en synergie, au service du développement économique régional, les acteurs économiques du territoire.

Dans une logique d'optimisation des moyens, l'agence est mobilisée pour mutualiser les ressources des acteurs publics au bénéfice de l'écosystème régional d'appui au développement économique et pour ce faire, a décidé d'ouvrir sa gouvernance aux métropoles de son territoire, mais aussi à ses acteurs économiques.

Cette association vise à offrir une solution opérationnelle pour accélérer le développement économique du territoire régional dans les champs de l'innovation, du soutien aux entreprises et aux filières d'excellence, de l'internationalisation et de l'attractivité régionale et de l'innovation au sein des entreprises.

Elle intervient de manière opérationnelle en participant à la mise en œuvre de la politique publique de développement économique, d'attractivité et d'accompagnement des entreprises décidée par le Conseil Régional.

Les actions de l'agence s'inscrivent dans le cadre de missions d'intérêt général, en appui et en déploiement des grandes orientations de la politique régionale de développement économique et de soutien à l'innovation décidées par le conseil régional dans son rôle de chef de file.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a intégré la gouvernance de Rising Sud au sein du collège 2 en 2021. Provence Promotion, l'agence de développement économique de la Métropole, dans un souci de cohérence globale est entrée également à la gouvernance de Rising Sud au sein du collège 5.

Organisées autour de 2 ambitions, les principales missions de Rising Sud sont :

- Accélérer les entreprises :
 - ✓ Accélérer la croissance des entreprises régionales
 - ✓ Développer les entreprises régionales à l'international
- Faire grandir les territoires :
 - ✓ - Déployer les projets structurants
 - ✓ - Attirer les investisseurs et les talents

Les membres adhérents doivent :

- Avoir été agréés par le conseil d'administration qui statue lors de chacune de ses réunions sur les demandes d'adhésion présentées, à l'exception des adhésions précédant la première réunion de l'assemblée générale, dite « assemblée générale d'installation » qui sont agréées par vote de l'assemblée
- Régler une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale sauf pour les membres du collège 4 qui sont exemptés.

Cette adhésion prévoit le versement d'une cotisation annuelle de la Métropole de 10 000 euros. Il convient donc d'approuver le paiement de cette cotisation pour 2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille Provence à l'association Rising Sud ainsi que le paiement de la cotisation pour l'année 2022, d'un montant de 10 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2022 de la Métropole Aix-Marseille Provence - sous politique B330 – Chapitre 011 - nature 6281 – fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Attractivité du territoire,
Tourisme

Danielle MILON